

Article 1 : Organisation

Le Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire organise un quiz à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique 2023 : le « Quiz Olympique ».

Les inscriptions au « Quiz Olympique » seront ouvertes du **01 février au 19 mars 2023**. Ce quiz se déroulera sur l'ensemble de la SOP 2022 du **03 Avril au 07 Avril 2023** et sera aussi à réaliser au sein de l'établissement scolaire.

Article 2 : Objet

Le CROS souhaite inscrire son « Quiz Olympique » dans le cadre de Semaine Olympique et Paralympique qui a comme objectif de **sensibiliser les élèves aux valeurs du sport, de l'Olympisme et du Paralympisme**. Cette édition 2023 de la SOP aura comme thème spécial « l'inclusion dans le sport ». Le « Quiz Olympique » sera aussi en partie orienté vers **le lien entre sport et inclusion**.

Article 3 : Participation

Le « Quiz Olympique » est ouvert aux **classes des établissements scolaires labellisés « Génération 2024 »** ainsi qu'aux **classes et établissements inscrits à la SOP 2023 sur la plateforme « Génération 2024 »** (<https://generation.paris2024.org/>).

L'inscription au « Quiz Olympique » se fait par classe via un formulaire en ligne **GoogleForm accessible** ([Inscription au "Quiz Olympique" - Google Forms](#)). Un mail de connexion correspond à une seule et même classe.

L'inscription est ouverte **du 01 février au 19 mars 2023**.

Il est impératif qu'**un enseignant référent** soit désigné. Il recevra chaque jour le lien vers le quiz du jour. Il aura comme rôle de transmettre les informations à l'équipe pédagogique de la classe et aux élèves. L'enseignant référent devra s'assurer que **la classe ait bien répondu au quiz tous les jours avant 18h**. Il pourra communiquer avec l'organisation s'il rencontre un problème pour recevoir les informations. La classe doit impérativement se connecter seulement une fois par jour à la plateforme sous peine de disqualification.

Article 4 : Modalités de répartition des récompenses

Un classement par niveau sera établi à l'issue de la SOP :

- **Cycle 3 (CM1/CM2/6^{ème})**
- **Collège (5^{ème} /4^{ème}/3^{ème})**
- **Lycée (2nd/1^{ère}/T)**

Chaque **bonne réponse au quiz rapporte à la classe un point**. Tous les points seront donc additionnés.

En dernier ressort, dans le cas d'une égalité, le classement sera établi selon la date d'inscription au « Quiz Olympique ». La classe inscrite en premier passera devant celle inscrite plus tard.

Article 5 : Récompenses

Les premiers de chaque niveau (cf Art.4) se verront offrir une rencontre avec un athlète de haut niveau de la Région Centre-Val de Loire sur une demi-journée ainsi qu'un lot de petit matériel sportif.

Les seconds de chaque catégorie se verront offrir une demi-journée d'animation du CROS (exemples : « C'est quoi les Jeux ? », Jeu de l'oie géant,...) ainsi qu'un lot de petit matériel sportif.

Les troisièmes de chaque catégorie recevront un lot de petit matériel sportif.

Article 6 : Remise des prix

Les dates des rencontres et des animations seront à déterminer ultérieurement en lien avec chacun des établissements lauréats. Le matériel sportif sera offert à cette occasion.

Article 7 : Annulation du « Quiz Olympique »

Le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler le « Quiz Olympique » si moins de 3 classes par catégorie sont inscrites.

Article 8 : Autorisation de l'utilisation des noms, adresse et images des participants

Le CROS Centre-Val de Loire se réserve de publier sur quelque support que ce soit le nom des établissements gagnants et ce, sans contrepartie quelle qu'elle soit. Dans le cas où un lauréat ne le souhaite pas, il devra le signifier au CROS par écrit.

Article 9 : Protection des données

Les données personnelles transmises par les participants sont traitées selon le respect du régime général de la protection des données.

Article 10 : Litiges

Si une ou plusieurs des dispositions devaient être déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différent à l'occasion de ce quiz fera l'objet d'une tentative de règlement amiable, à défaut le litige sera soumis aux juridictions compétentes.